SYNDICAT DES APICULTEURS DE METZ & ENVIRONS

RUCHER ECOLE – 20 route de Flanville – 57645 OGY-MONTOY-FLANVILLE

Courriel : contact@apiculture-metz.fr
Site Internet : https://www.apiculture-metz.fr

Compte rendu
Réunion du comité le 1er septembre 2021 à 19h00
Lieu : Rucher Ecole Ogy-Montoy-Flanville

Etat des présences : 13 membres sur 17 (2 membres excusés, 2 membres absents)

MEMBRES DU COMITE D'ADMINISTRATION					
Nom Prénom		**Fonction**	**Présents**	**Excusés**	**Absents**
1	ARUS Olivier	Président	X		
2	CLAUSSET Martine	Vice-Présidente pôle Ecole & Miel	X		
3	PETIT Jean-Claude	Vice-Président pôle Production	X		
4	ALTET Olivier	Vice-Président pôle Formation	X		
5	DACQUAY Yan	Vice-Président pôle Partenariats		X	
6	FABISIAK Alain	Trésorier	X		
7	RICHIR Eddie	Secrétaire	X		
8	HOCHARD Roger	Trésorier adjoint		X	
9	ZUCCA Anne-Marie	Secrétaire adjointe	X		
10	DI FANT Bernard	Assesseur			X
11	GAL Philippe	Assesseur	X		
12	KLARA Daniel	Assesseur			X
13	KUKONYA Alexis	Assesseur	X		
14	LAMBINET Francis	Assesseur	X		
15	FAVROT Patrick	Assesseur	X		
16	STAEBLER Jean-Yves	Assesseur	X		
17	SPRUNCK René	Assesseur	X		

SYNDICAT DES APICULTEURS DE METZ & ENVIRONS
RUCHER ECOLE – 20 route de Flanville – 57645 OGY-MONTOY-FLANVILLE

Courriel : contact@apiculture-metz.fr
Site Internet : https://www.apiculture-metz.fr

Ordre du jour

Rucher du Saulcy 2
Adhésion - Cotisations 2022 3
Gouvernance 4
Partenariat avec l'EPLEA de Courcelles-Chaussy 4
Bénévoles 4
Bourse aux produits sanitaires 4
Calamités agricoles 5
Demi-journée découverte de l'apiculture 5
Divers 5
Liste des pièces jointes 5

Rucher du Saulcy

Le président du syndicat a adressé le 1er juin un courrier au président de l'université de Lorraine (CF. Université Lorraine - Lettre au président.pdf).
L'université de Lorraine a répondu le 12 juillet (CF. Université Lorraine - Réponse du président.pdf).
Il en ressort les points suivants :

- Le syndicat est occupant sans droits de la parcelle depuis le 30 septembre 2020 ;
- Il est demandé au syndicat de rétablir l'état d'origine des lieux et donc de procéder au retrait des ALGECO dans les meilleurs délais ;
- Une future occupation est envisageable mais elle ne pourra comprendre aucune construction.

Le diagnostic amiante avant démolition étant une obligation légale, le président a demandé une expertise (CF. Rapport Amiante Avant Démolition n°D2108-035.pdf).
Résultat : Il n'y a pas d'amiante dans les matériaux constituants le bâtit du rucher du Saulcy.
Facture du rapport en pièce jointe (CF. Rapport Amiante n°D2108-035 - Facture n°210529.pdf)

La suspicion de présence d'amiante étant éliminée, le président a demandé l'établissement d'un devis de démolition (CF. Démolition devis 9747.pdf) afin de pouvoir le présenter en conseil d'administration, le soumettre au débat et au vote.

Le mercredi 18 août, les volontaires du conseil d'administration ont procédé au déménagement du mobilier et à la mise en déchèterie des encombrants. Il ne reste plus que les ruches sur place qui devront être rapatriées au rucher d'Ogy-Montoy-Flanville.

Débat :

- Les propositions de laisser les lieux dans l'état actuel afin d'éviter les coûts de démolition avoisinant les 10.000€ ont été écartées pour les raisons suivantes :
    - Cette position n'est pas respectueuse vis-à-vis de l'université de Lorraine et portera à coup sûr préjudice à l'image du syndicat ;
    - Le coût de démolition, même s'il paraît important, rapporté au nombre de mois d'occupation des lieux correspond à un loyer inférieur à 30€ par mois ;
    - Le président ne souhaite pas aller au conflit avec l'université de Lorraine ni exposer le syndicat à des poursuites judiciaires.
- Francis Lambinet se propose de contacter un ferrailleur pour faire enlever le bâtit à moindre coût. Le conseil d'administration lui donne son accord sous réserve que l'ensemble des dispositions légales et des mesures de sécurité soient respectées.
- **En l'absence d'autre solution respectant les termes et les délais, le conseil d'administration, à l'unanimité, donne son accord au président pour faire réaliser les travaux conformément au devis présenté.**
- Occupation future sur le site du Saulcy : L'impossibilité de toute construction en vue d'entreposer un minimum de matériel apicole (hausses, etc.) ne permet pas d'envisager sereinement le maintien d'un rucher sur place.

Adhésion - Cotisations 2022

Rappel du contexte : Le conseil d'administration restreint ne souhaite pas augmenter le montant des cotisations mais souhaite encourager les adhérents dans une démarche de dématérialisation de l'adhésion et de son règlement. Il souhaite aussi réduire au plus juste cette période. Aussi, les propositions suivantes sont faites et soumises au vote du conseil d'administration :

Le début de la campagne d'adhésion au syndicat est fixé au 1er novembre 2021 et la fin au 15 décembre 2021.

Les adhésions se feront par internet, ce média doit être priorisé afin de diminuer l'impact sur le travail du trésorier et du secrétaire.

Le 22 novembre, un courrier postal avec bulletin d'adhésion papier sera adressé aux adhérents n'ayant pas encore renouvelé leur adhésion. Ils auront alors le choix de :

- Renouveler leur adhésion par internet au tarif de 50€ ;
- Renouveler leur adhésion par retour de courrier (bulletin papier) au tarif de 60€.

Plus aucune demande d'adhésion ne sera prise en compte après le 15 décembre.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide la nouvelle procédure d'adhésion et son mode opératoire.

Gouvernance

Le président présente un projet de gouvernance qui s'articule sur les points suivants :

- Le président est élu pour un mandat de 2 ans renouvelable non consécutivement sans limitation du nombre de mandats ;
- Le président successeur est élu un an à l'avance, ce qui lui permet de se former et d'assister le président en poste ;
- Le président descendant est membre de droit du CA restreint pendant deux ans pour permettre la transmission de l'expertise qu'il a pu acquérir pendant son mandat ;
- Ce mode de gouvernance aurait pour avantage de garder une dynamique d'évolution tout en facilitant les transitions.

Ce point n'est pas mis au vote mais doit alimenter la réflexion de l'ensemble des membres du comité d'administration en vue de la mise à jour des statuts.

Partenariat avec l'EPLEA de Courcelles-Chaussy

Une convention de partenariat avec l'EPLEA de Courcelles-Chaussy ayant pour objet l'utilisation de l'atelier d'extraction du miel au rucher école d'Ogy-Montoy-Flanville et la plantation de haies mellifères près du rucher école a été signé le 9 juillet 2021 (CF. COURCELLES CHAUSSY CONVENTION.pdf).

Bénévoles

Le président souhaite pouvoir s'appuyer sur la participation active de bénévole au sein du syndicat. Une enquête en ligne par internet auprès de nos adhérents avait permis d'identifier un certain nombre de volontaires bénévoles. Un mail leur sera adressé afin de les convier à une présentation de l'organisation du syndicat et de ses missions. Cela devrait leur permettre de valider leur participation sur les différents travaux. La réunion est fixée au 25 septembre de 10h00 à 11h30 au rucher école d'Ogy-Montoy-Flanville.

Bourse aux produits sanitaires

Il s'agit de mettre en relation les apiculteurs qui disposent d'un surplus de produits sanitaires avec ceux qui en manquent.
Un formulaire a été mis en ligne sur le site et un mail a été envoyé à tous les adhérents.
Une page récapitulative des produits disponibles et de leurs localisations est aussi disponible sur le site. Cette démarche a permis de mettre en relation 11 apiculteurs, ainsi que le traitement de 11 ruches.

Calamités agricoles

Le questionnaire transmit par le Syndicat National d'Apiculture a été mis en ligne sur notre site internet sous forme de formulaire. A ce jour, seuls 17 adhérents ont répondu sur l'ensemble des 243. Certaines réponses ne sont pas exploitables car pas exprimées sous forme de pourcentage comme cela était demandé.

Demi-journée découverte de l'apiculture

La demi-journée de découverte de l'apiculture est désormais obligatoire et intégrée dans le cursus de formation. Son but premier est de fournir aux futurs stagiaires tous les éléments de nature à leur permettre de prendre une décision éclairée sur la poursuite de leur formation.
Nous avons reçu 39 demandes de formation. Un numéro d'ordre a été attribué à chacune en fonction de l'ancienneté de la demande, les plus anciennes remontant à fin 2019.
Le nombre de participants maximum à la formation complète a été fixé en séance à 24 par an, néanmoins tous les demandeurs peuvent suive la journée de découverte cette année.
Les dates des demi-journées de découverte ont été fixées au 25 septembre, 9 et 23 octobre.

Divers

Le président sollicitera une entrevue avec le maire d'Ogy-Montoy-Flanville et les services de la mairie afin d'aborder les sujets suivants :

- Sécurisation du rucher école (clôture, installation de caméra, etc.) ;
- Plantation de haies mellifères autour du rucher école ;
- Nettoyage des locaux du rucher école.

Liste des pièces jointes

- Courrier au Président de l'université de Lorraine
  Université Lorraine - Lettre au président.pdf
- Courrier réponse du Président de l'université de Lorraine
  Université Lorraine - Réponse du président.pdf
- Rapport de recherche d'amiante dans le bâtit du rucher du Saulcy
  Rapport Amiante Avant Démolition n°D2108-035.pdf
- Facture recherche d'amiante
  Rapport Amiante n°D2108-035 - Facture n°210529.pdf
- Devis démolition du bâtit du Saulcy
  Démolition devis 9747.pdf
- Convention EPLEA Courcelles-Chaussy
  COURCELLES CHAUSSY CONVENTION.pdf